

Département de la Creuse

Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUÉ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf février, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 11h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du 11 février, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Florian BOLGAR - présent en audioconférence
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- M. Valentin GRASSET
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LEROUX
- M. Claude MAILLARD
- Mme Michèle PICOTY
- M. Jérôme PASDELOU

Membres absents, excusés et représentés

- M. Franck MARTIN a donné procuration à M. Jérôme PASDELOU

Membres absents, non-représentés

- Mme Aurélie BRIANT

La séance est publique. Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance démarre à 11h15. M. Jean-Marie BONNEFONT est nommé secrétaire de séance.

PRÉAMBULE :

Validation du PV du précédent conseil

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Diffusion du conseil en direct

Les conditions techniques n'étant pas réunies, il est impossible de diffuser le présent conseil. Des actions sont en cours via le comité informatique pour résoudre les problèmes techniques.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. SUBVENTIONS : MOBILIER DE BIBLIOTHÈQUE
2. PRISE EN COMPTE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022
3. QUESTIONS DIVERSES

1 . SUBVENTIONS : MOBILIER DE LA BIBLIOTHÈQUE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 04.12.2021-40

Madame la Maire informe le conseil que le taux de subvention au titre de la DETR concernant le mobilier de la future bibliothèque, mentionné sur la précédente délibération, est incorrect. Le dossier de demande de subvention et le plan de financement doivent donc être adapté en conséquence et au moyen d'une nouvelle délibération.

Afin de procéder à ces achats, le taux de DETR doit être réajusté en passant à 40% et non 50 % comme voté antérieurement puisque **la DETR applicable pour ce type de projet est de 40%**.

Madame la Maire rappelle que pour meubler entièrement les locaux (étagères, mobilier pour enfants, etc) deux devis ont été demandés :

- auprès de MANUTAN COLLECTIVITÉS, le montant s'élève à 735,83 € TTC.
- auprès d'ADEQUAT L'ACHAT PUBLIC, le montant s'élève à 2 684,18 € TTC.

Madame la Maire informe le conseil que la prise en charge est de 1140 € HT, pour un montant total du projet de 3420,01 € TTC.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subventions est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Devis MANUTAN COLLECTIVITÉS	735,83 € TTC	DETR à 40%	1 140,00 € HT
Devis ADEQUAT L'ACHAT PUBLIC	2 684,18 € TTC	Total subventions	1 140,00 € HT
		Autofinancement	2 280,01 € TTC
TOTAL	2 850,01 € HT 3 420,01 € TTC	TOTAL	3 420,01 € TTC

Suite à cette nouvelle délibération, le dossier de subvention pourra être clôturé courant de la semaine prochaine et les achats pourront démarrer.

Madame la Maire propose au conseil de se prononcer sur l'approbation de cette nouvelle délibération, présentée en séance.

Après discussions :

- *la proposition portant sur le mobilier de la bibliothèque est adoptée, telle que présentée en séance à l'unanimité des membres présents.*

2 . PRISE EN COMPTE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif de l'année 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2022 et de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser la Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2021.

A savoir :

Chapitre	Crédits inscrits	Quarts des crédits
20 – Immobilisations incorporelles	3 280,00 €	820,00 €
21 – Immobilisations corporelles	34 048,36 €	8 512,09 €
Total des crédits	37 328,36 €	9 332,09 €
TOTAL du quart des crédits en investissement 2021		9 332,09 €

Madame le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'approbation de cette nouvelle délibération, présentée en séance.

Après délibération :

- *la proposition portant sur la prise en compte des dépenses d'investissement est adoptée, telle que présentée en séance à l'unanimité des membres présents.*

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ Mise en sécurité d'une croix de type « Crozant »

Mme la Marie informe le conseil avoir reçu un courrier de l'association pour la préservation des croix de « Crozant », en date du 11 décembre 2021 au sujet de la croix située sur la route de Crozant en sortie du bourg, en direction du Goux.

Dans la mesure où cette croix est située sur un chemin emprunté par les agriculteurs, l'association propose de procéder à son enlèvement pour restauration puis à sa réinstallation au même endroit mais en retrait du chemin pour la protéger. L'association prend en charge les frais associés.

Mme la Maire indique qu'il y a besoin d'un correspondant pour suivre ce dossier. [Mme PICOTY](#) s'occupera du suivi, avec [Mme BLANCHE](#) en support.

➤ **Formation ONEL pour les élus**

Mme la Maire indique que l'organisme ONEL propose des formations pour les élus non indemnisés. Il est ainsi possible de financer une formation par an, mais ce sont des formations groupées avec un minimum de 8 conseillers présents.

Deux formations étaient disponibles pour 2021 :

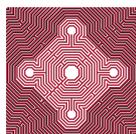
- comprendre le statut de l'élu local
- maîtriser la prise de parole en public

Pour 2022, la formation « comprendre le budget d'une collectivité » est disponible.

Après consultation, 5 membres du conseil se déclarent intéressés par une telle formation, ce qui est en dessous du nombre requis. Il est proposé de prendre contact avec les communes environnantes pour voir dans quelle mesure il serait possible de mutualiser cette formation afin d'atteindre le quorum demandé. [Mme la Maire suivra ce dossier.](#)

➤ **Pose de symboles « monuments historiques »**

Mme la Maire propose de poser des symboles permettant d'identifier les monuments historiques. A savoir, sur l'église et sur la croix située près du cimetière.



**MONUMENT
HISTORIQUE**

[Mmes BLANCHE et PICOTY suivent ce projet.](#)

➤ **Réparation de la gouttière à l'épicerie**

Mme la Maire demande où en sont les travaux de réparation de la gouttière. Le dossier est suivi par M. BOLGAR. Ce dernier nous informe que l'intervention n'a pas encore été effectuée. M. BOLGAR se charge de relancer l'entrepreneur MARTINET pour qu'il fasse les travaux, puis informera le conseil lorsque l'intervention sera faite.

Réseau d'eau

➤ **Dispositif de javellisation au réservoir AEP de Coculet**

Actuellement, sans javellisation additionnelle, le taux résiduel de chlore au robinet est quasiment de 0 sur les secteurs de l'Age-Boireau, Coculet et La Jaussée. Le comité eau a mis en place une procédure de javellisation manuelle qui produit ses effets, mais s'appuie sur une intervention hebdomadaire des agents techniques.

Un projet de javellisation automatique est donc à l'étude afin de maîtriser la chloration et d'obtenir un taux résiduel plus constant. Il s'agirait d'un dispositif équivalent à celui présent à la station de pompage de la Vaudelière.

Contact a été pris par M. PASDELOU auprès du lycée technique d'Ahun, qui permet de faire porter des projets de ce type par des étudiants (projet Gemeau). L'alimentation électrique du javellisateur serait faite soit par ligne électrique (SDEC) soit par énergie solaire (ce qui ne nécessiterait donc pas de raccordement au réseau électrique).

Le dossier pour ce projet est à envoyer pour la fin du mois de mars. [M. PASDELOU se propose d'être tuteur sur ce projet.](#) [M BONNEFONT sera en support.](#)

INFOS :

- La subvention est accordée pour le raccordement en eau potable au Petit Josnon. Cette intervention est à programmer au printemps (avril). La présence de membres du comité eau et/ou de cantonniers est requise.
- Javellisateur de la Vaudelière : la membrane est à nettoyer (action annuelle). Cette action est à planifier.
- Problème d'alimentation au château d'eau de la Deunière.

Ces derniers jours, le château est plein, trop d'eau est pompée depuis la station de la Vaudelière. Le problème est potentiellement situé au niveau du flotteur dans le réservoir, qui régule normalement le niveau.

Les conséquences sont :

- un écoulement par le trop plein dans les propriétés environnantes,
- une chloration trop importante sur le secteur de la Deunière du fait du temps de séjour de l'eau,
- et potentiellement un écoulement à l'extérieur du bâtiment par les fissures hautes – ce point est toutefois à confirmer par temps sec.

La question se pose de faire intervenir Evolis pour réparer le composant défectueux. Mais au préalable il faut s'assurer du diagnostic.

Pour cela, il y aurait besoin de trois personnes. [Une intervention est prévue dimanche à 14h, avec MM. PASDELOU, BONNEFONT et MARTIN.](#)

➤ **CCTP de transfert de compétence eau/assainissement**

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières – CCTP - concernant le transfert de la compétence en eau vers l'EPCI en 2026 (loi NOTRe) a été reçu ces jours-ci. Il concerne à la fois le réseau AEP et l'assainissement. M. PASDELOU indique que le dossier est assez complet et réfléchi. Beaucoup d'informations sur notre réseau sont demandées.

Le dossier mentionne une « cession des infrastructures, équipements et moyens » en bonne et due forme. Le sujet doit être abordé en réunion de communauté de communes du Pays Dunois.

Pour information, cette dernière a mandaté un centre d'étude, avec un budget de 150k€. Plusieurs options sont possibles : gestion par la communauté de communes, par une société privée tierce, ou encore délégation aux communes elles-mêmes.

En cas de mutualisation de la gestion AEP, le prix du m³ sera potentiellement lissé autour de 2,40 €/m³ sur tout le territoire de la communauté de communes.

M. PASDELOU insiste sur le besoin de réunir le comité eau rapidement pour évoquer tous ces sujets.

Informations complémentaires

- **Organisation d'un « Jarditroc » le 26 février par les membres du CBFE.** Il aura lieu devant la mairie. Le but est de promouvoir le troc de plants et de semences. Une participation des Serres de la Chapelle est prévue via l'affichage d'une promotion en cours.
- **Opération de greffes d'arbres fruitiers le 26 mars à la Jaussée par les membres du CBFE.** Cet événement est organisé en partenariat avec l'association des « croqueurs de pommes de la Creuse ». 62 greffons ont été obtenus (poiriers / pommiers / cerisiers / pruniers).
- **Le CBFE démarre l'aménagement du massif de l'église et de la Jaussée.** Ces actions sont planifiées suivant le projet présenté l'année dernière. Le CBFE a besoin de main d'œuvre pour mener à bien ces projets : soit par l'intermédiaire d'une journée d'action bénévole, soit en demandant aux riverains de participer.
- **Élections présidentielles :** Mme la Maire rappelle que les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril prochains, suivies des législatives. Mme la Maire informe que plusieurs nouvelles inscriptions sur la liste électorale de la commune sont arrivées en début d'année. La commission de révision de la liste électorale va être convoquée.
- Une **visite de l'ARS** a été menée au captage sur la sollicitation de M. Robin BOUCHARDON. Ce dernier souhaitait connaître les possibilités et limites d'exploitation sur les parcelles agricoles qu'il exploite.
- Litige avec M. BOUCHARDON : Mme la Maire informe le conseil qu'un courrier en retour a été reçu de l'avocat de M. BOUCHARDON, concernant **le litige sur le chemin dit de « la Deunière »** situé dans le périmètre de protection rapproché du captage AEP.

Le conseil pose la question de la pertinence de faire un arrêté communal pour interdire l'arrachage des haies. Mme la Maire indique qu'il existe déjà une loi pour la protection des haies.

- **Comité informatique et communication** : une première réunion de développement du site web a eu lieu. Une première version est donc en ligne et doit encore être complétée avec les informations réglementaires : PV des conseils municipaux, Chelloises, bulletins municipaux, budget et urbanisme notamment.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 12h50.

Les dates des prochains conseils restent à définir. Mme la Maire enverra des propositions aux conseillers municipaux.

Le 20 février 2022
Mme la Maire, Béatrice GOMES

The image shows the official seal of the Municipality of La Chapelle-Buloire, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LA CHAPPELLE-BULOIRE' and '1830'. Below the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Béatrice GOMES'.